

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis
21 septembre 2016

dexpanthénol

DEXPANTHENOL EG LABO CONSEIL 5%, pommade

Tube de 30 g (CIP : 34009 300 367 9 2)

Tube de 100 g (CIP : 34009 300 368 0 8)

Laboratoire EG LABO LABORATOIRES EUROGENERICS

Code ATC	D03AX (protecteur cutané)
Motif de l'examen	Inscription
Liste concernée	Collectivités (CSP L.5123-2)
Indication concernée	« Irritation de la peau, notamment en cas d'érythème fessier (fesses rouges) du nourrisson. »

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM	6/10/2015 (procédure nationale)
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Non soumis à prescription médicale obligatoire

02 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande d'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités d'un générique de BEPANTHENE 5%, pommade.

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par DEXPANTHENOL EG LABO CONSEIL 5%, pommade est faible dans l'indication de l'AMM.

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication et aux posologies de l'AMM.

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Cette spécialité n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à la spécialité princeps.